

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 2 juin 2020]

Date de la convocation
27 mai 2020

Date d'affichage
3 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 31
Présents : 21
Procurations : 4
Votants : 25

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Monique GUILLE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Martine VIOLETTE, Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, David AMALRIC, Eric PILUDU, Françoise BONNET, Christelle HARDY, Martine BOISSIERE, Laurent SQUASSINA, Bernard BARTHE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Paul-François COLLIN, *Conseillers*

Absents et représentés : Pierre COURJAULT-RADE, Maxime BARBAOUAT, Marie-Françoise BONELLO, Michèle RIEUX

Absents : Philippe PILLEUX, Christophe CAUSSE, Marie-Christine BOUTONNET, Aurélie TREILHOU, Stéphanie NELATON, Thomas DOMENECH

N° 057/ 2020

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Dénomination de voie – Route de Saint-Jérôme

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il va être procédé à la dénomination de la continuité de la route de Saint-Jérôme dont le tracé se trouve être pour partie en son milieu sur les Communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Castelnau-de-Montmiral. Cette voie relie la « route de Barat » au « chemin de Cabanette ».

Cette demande est réalisée dans le cadre de la normalisation de l'adresse en secteur rural, après concertation avec Madame Le Maire de Lisle-sur-Tarn et Monsieur Le Maire de Castelnau-de-Montmiral.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver la dénomination de la Route de Saint-Jérôme selon le plan présenté en séance.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination de la Route de Saint-Jérôme selon le plan présenté en séance,

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint Délégué à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 3 juin 2020

Le Maire

Patrice GAUSSERAND



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200603-057-2020-DE
Date de télétransmission : 03/06/2020
Date de réception préfecture : 03/06/2020